



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 4 novembre 2024 à 19 h, à laquelle :

Sont présents : Roch Carpentier, Maire, Mélanie Renaud, conseillère, Hugo Carle, conseiller, Yves Morin, conseiller, Gilles Courchaine, conseiller, Sylvie Leclair, conseillère

Sont absents : Linda Lirette, conseillère (absence motivée)

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-11-12889

1.1 Ouverture de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12890

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2024
 - 2.2. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Dépôt des états financiers 2022
 - 4.2. Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 4.3. Adoption du Règlement numéro 346-24: Règlement sur la composition du conseil municipal
 - 4.4. Calendrier des séances de conseil 2025
 - 4.5. Avis de motion - Projet de règlement numéro 347-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal
 - 4.6. Adoption du Projet de règlement numéro 347-24 : Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal
 - 4.7. Embauche d'un agent (e) exécutif (ve)
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1. Achat d'Aprias (bunker)
 - 5.2. Achat de casques
6. Travaux public
7. Hygiène du milieu et environnement
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Chemin de la Baie Gabriel
9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
 - 9.2. Cotation - Noël des enfants

- 10. Responsabilité sociale
- 11. Varia, correspondances et autres
 - 11.1. Demande de don - Paniers de Noël
 - 11.2. Demande d'appui - Création d'un Fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG)
 - 11.3. Demande d'appui - Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière
 - 11.4. Dépôt - Lettre de démission
 - 11.5. Entretien des sentiers pédestres - saison 2025
- 12. Parole au public et période de questions
- 13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12891 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2024

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12892 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 155 410,66 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 74 957,11 \$

Comptes à payer : 30 676,23 \$

Salaires : 49 777,32 \$

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.1 Parole au public

1) Monsieur Antoine Chrétien demande que les panneaux publicitaires soient déplacés devant le bureau municipal.

4.1 Dépôt des états financiers 2022

Les états financiers 2022 ont été déposés séance tenante.

4.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil ont été déposées séance tenante.

4.3 Adoption du Règlement numéro 346-24: Règlement sur la composition du conseil municipal

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2024-11-12893 4.4 Calendrier des séances de conseil pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui auront lieu au Centre d'Interpétation du cerf de Virginie et qui débiteront à 19h00 est le suivant:

20 janvier

3 février

3 mars

16 avril (mercredi)

5 mai

2 juin

7 juillet

4 août

2 septembre (mardi)

6 octobre

3 novembre

1er décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12894 4.5 Avis de motion - Projet de règlement 347-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal

Avis de motion est lancé par le conseiller Yves Morin que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement sur la régie interne des

séances du conseil municipal.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12895

4.6 Adoption du projet de règlement 347-24: Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal

Sylvie Leclair appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 347-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12896

4.7 Embauche d'un adjoint (e) exécutif (ve)

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Michèle St-Amour à titre d'adjointe exécutive. Il est également résolu que cette embauche soit accompagnée d'une période probatoire d'une durée de six (6) mois tel que mentionné dans le manuel de l'employé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12897

5.1 Achat d'Aprias (bunker)

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'accepter la soumission de L'Arsenal (Équipements incendies CMP Mayer inc.) au montant de 2 736 \$ plus taxes chacun pour l'achat de 5 bunkers pour le service incendie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12898

5.2 Achat de casques

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu d'accepter la soumission de L'Arsenal (Équipements incendies CMP Mayer inc.) au montant de 607 \$ plus taxes chacun pour l'achat de 6 casques pour le service incendie.

Le maire, Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12899

8.1 Chemin de la Baie Gabriel

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchain propose et il est résolu de mandater le

PERO pour effectuer une demande d'aide financière auprès du PADF pour le chemin de la Baie Gabriel.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12900

9.1 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

En conséquence, Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de

censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12901 **9.2 Cotisation - Noël des enfants**

Mélanie Renaud appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu de verser un don de 600 \$ au comité des loisirs de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour le déjeuner de Noël pour les enfants de 12 ans et moins résidents dans la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12902 **11.1 Demande de don - Paniers de Noël**

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à verser la somme de 500 \$ à la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau en guise de soutien pour les paniers de Noël 2024.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12903 **11.2 Demande d'appui - Création d'un Fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau**

Considérant la fermeture indéterminée et l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, menaçant la vitalité économique de la région et touchant plus d'une centaine d'emplois ;

Considérant l'importance stratégique de l'industrie forestière pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'ensemble du Québec ;

Considérant l'urgence d'obtenir des engagements clairs du gouvernement du Québec pour la sauvegarde à long terme de l'industrie forestière et le soutien direct aux travailleurs touchés ;

Considérant la nécessité de mesures immédiates pour relancer les opérations forestières et stabiliser l'emploi dans la région ;

En conséquence, monsieur le conseiller Gilles Courchain, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Carle, propose et il est résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG330 de la MRCVG ainsi que d'appuyer leurs demandes ci-dessous ;

De demander une rencontre officielle avec les représentants du gouvernement du Québec suivants :

- o Le premier ministre François Legault,
- o La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina,
- o Le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe,
- o Le député de Gatineau, Robert Bussière ;

De présenter lors de la rencontre une mise à jour complète de la situation dans la Vallée-de-la-Gatineau, basée sur les travaux de la cellule de crise, afin d'informer les représentants des impacts économiques et sociaux actuels et des mesures (solutions) requises pour la relance.

De demander l’octroi direct du Bureau de mise en marché des bois pour :

- o Accéder à un volume de 75 000 m³ de bois feuillus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (secteur harmonisé disponible prêt à la récolte), permettant ainsi de redémarrer les opérations forestières dès la mi-novembre ;
- o Faciliter la fourniture de bois à deux usines intéressées par cette fibre (sous réserve de la conclusion d’ententes) ;
- o Obtenir l’acceptation au Programme exceptionnel d’écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l’Outaouais et des Laurentides (PEEOL), avec une demande de 3 millions de dollars du programme pour compenser les coûts de transport du bois ;

D’obtenir des engagements concrets du gouvernement du Québec pour la sauvegarde et le développement à long terme de l’industrie forestière, incluant un plan d’action spécifique pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour l’ensemble de la province, mettant l’accent sur le soutien aux travailleurs.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-12904

11.3 Demande d'appui - Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière

Considérant que l'industrie forestière contitue un pilier majeur de l'économie et de l'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant l'annonce de la fermeture indéterminée et de l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans la région;

Considérant la création d'une nouvelle cellule de crise - filière forestière, établie par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (MMMVG) le 9 octobre 2024 pour répondre à cette situation;

Considérant l'urgence de soutenir plus de soixante travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), qui sont directement touchés par cette fermeture;

Considérant la demande d'appui pour la création d'un fonds de démarrage de 800 000 \$ afin de soutenir la CSEG dans un projet de diversification des activités et de développement d'une nouvelle clientèle au-delà de la MRC, permettant ainsi une reprise des opérations forestières et la préservation d'emplois qualifiés;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau peut autoriser un financement spécial de 250 000 \$, par le biais du Fonds local d'investissement (FLI) à hauteur de 100 000 \$ et du Fonds local de solidarité (FLS) à hauteur de 150 000 \$;

Considérant que ces fonds permettront de constituer le fonds de roulement nécessaire au projet tout en servant de levier pour attirer d'autres sources de financement (prêt bancaire, mise de fonds ou autres);

En conséquence, monsieur la conseillère Sylvie Leclair, appuyée de monsieur le conseiller Yves Morin propose et il est résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG331 de la MRCVG;

- De demander la mise en place d'un programme d'aide d'urgence temporaire destiné aux travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en

transport forestier de la Gatineau (CSEG) afin de faciliter une reprise rapide des activités forestières et de stabiliser l'économie locale;

- D'autoriser l'octroi d'un financement spécial de 250 000 \$, provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), respectivement à hauteur de 100 000 \$ et 150 000 \$, pour soutenir le fonds de roulement du projet d'urgence de la CSEG;
- De solliciter le soutien d'Investissement Québec pour compléter le financement total requis de 800 000 \$, en vue de permettre une mise en oeuvre rapide du programme, notamment par l'octroi de prêts, de garanties de prêt ou de subventions adaptées aux besoins du projet.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Dépôt - Lettre de démission

La conseillère au siège # 3, madame Mélanie Renaud dépose sa lettre de démission.

11.5 Entretien des sentiers pédestres - saison 2025

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Parole au public et période de questions

- 1) Monsieur Jean-Pierre Major mentionne que l'herbe est longue au CICV et que le terrassement devra être refait.
- 2) Madame Lisette Routhier remercie la conseillère Mélanie Renaud pour son aide ainsi que son implication auprès des enfants.
- 3) Madame Diane Brazeau demande plus de détails concernant le point 9.1 de l'ordre du jour.
- 4) Madame Réjeanne Lecompte demande si le conseil sera toujours constitué de 5 membres jusqu'à la prochaine élection suite à la démission de la conseillère Mélanie Renaud.
- 5) Madame Lisette Routhier demande s'il y a plusieurs municipalités qui opteront pour la diminution du nombre de conseillers.

2024-11-12905

Levée de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h18.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière